

Mgr de Saint-Vallier, M. Rouer d'Artigny, qui avait malencontreusement adopté le parti de l'irascible intendant Dupuy s'attira la disgrâce du gouverneur de Beauharnois. Celui-ci, le 13 mai 1728, exila M. Rouer d'Artigny à Beaumont et lui ordonna d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre sous peine de désobéissance.

Le 1er octobre 1728, M. de Beauharnois expliquait à sa façon toute l'affaire au ministre :

“J'ay l'honneur de vous envoyer une ordonnance de Mr Dupuy à laquelle j'ay répondu en marge. Vous y verés, Monseigneur, le mensonge y regner de toutes les façons, mais la vérité toute nue se trouve dans ma réponse.

“Les deux conseillers qui ont donné occasion à cette ordonnance sont les Srs Gaillard et Dartigny, deux hommes attachés à M. Dupuy au point de leur faire signer et dire tout ce qu'il voulait. Comme il y en avait encore deux ou trois autres pour ainsi dire dans le même cas et que la justice ne se rendait qu'autant que la passion les conduisait, il était public et chacun se plaignait de ne point plaider contre ces parties que s'était contre M. Dupuy.

“Cela me fit prendre le party, Monseigneur, d'en envoyer un à Beauport qui n'est qu'à une lieue de Québec et l'autre à Beaumont qui n'en est qu'à deux, par un ordre que je leur envoyez de Montréal et auquel ils ont désobéi, M. Dupuy les ayant réfugiés chez luy.

“Depuis son rappel le Sr Dartigny s'est fort exposé, il a esté pour prendre séance au Conseil. M. le Procureur général m'a dit qu'il avait eu l'honneur de vous en rendre compte. Les propositions qui luy ont esté faites d'y implorer ma clémence ne se sont pas accordées avec les sentiments que luy ont inspirés les personnes avec qui il demeure. Comme c'est lever le masque avec trop de hardiesse, je laisse partir M. Dupuy. Je vous avoue, Monseigneur, que ces deux Messieurs là (entrautres le Sr Dartigny) méritent d'estre punis d'autant qu'ils étaient convenus chez moy (dans le tems que je les envoyez prier d'y